



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



Cagnotte, le 08 septembre 2024

**Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature  
Tour Sequoia  
92055 LA DEFENSE CEDEX**

à l'attention de Mme Emilie VOUILLEMET

**Objet : Avis favorable rendu pour le détournement du Courant d'Huchet, commune de  
MOLIETS ET MAA, Landes**

Madame,

Je vous rappelle l'avis favorable que vous avez rendu sur le sujet cité en références. La SEPANSO vous a d'ailleurs adressé un premier courrier recommandé à ce sujet le 12 août pour lequel nous attendons la réponse officielle.

Dans le dossier établi par la DDTM des Landes en date du 23 Avril 2024 et destiné aux participants à la CDNPS, la DDTM introduit un facteur inquiétant que je ne peux accepter, la possibilité d'introduire des engins de chantier dans la Réserve :

### III) DEMANDE

La demande concerne la modification du tracé du courant d'Huchet pour permettre le maintien des usages. Si on se base sur la photo aérienne de 2021, les travaux ont lieu hors réserve naturelle. Toutefois, le courant divagant au gré des hivers, il n'est pas possible de prédire de la localisation des travaux pour les années à venir. L'autorisation étant demandée pour 5 ans, l'instruction est réalisée en prenant en compte la possibilité que les travaux se situent dans la réserve naturelle.

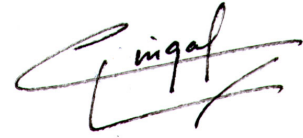
La SEPANSO observe que le Décret de création de la Réserve Naturelle confie, dans son article 18 au Préfet, l'administration et l'aménagement de la réserve, mais également, « ...il est assisté d'un comité consultatif... il donne son avis sur le fonctionnement de la réserve et les conditions d'application des mesures prévues au présent décret. »

D'une manière évidente, alors que la Préfecture des Landes envisage de laisser introduire des engins de chantier **dans** la Réserve, l'avis du Comité Consultatif n'a pas été requis !

Pourriez-vous nous en expliquer les raisons ? Ce principe serait-il tombé en désuétude en France, ou uniquement dans les Landes ?

.../...

Je vous remercie pour l'attention que vous apporterez à ma question et dans l'attente de votre réponse, vous prie d'agr er, Madame, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL  
Pr sident F d ration SEPANSO Landes  
Secr taire G n ral F d ration SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53

[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>

**COPIE   :**

- **Jean-Luc Saint-Pic**
- **SEPANSO Aquitaine**